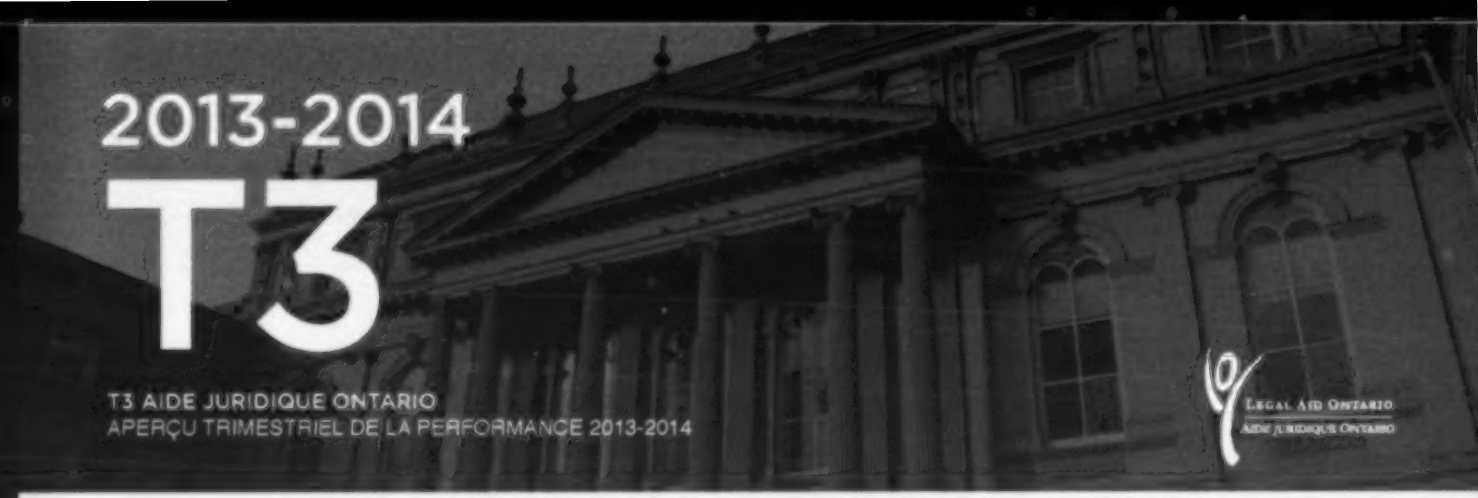

2013-2014 T3

T3 AIDE JURIDIQUE ONTARIO
APERÇU TRIMESTRIEL DE LA PERFORMANCE 2013-2014

LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

À PROPOS D'AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Aide juridique Ontario (AJO) aide les Ontariennes et Ontariens financièrement admissibles à obtenir les services suivants :

AVOCATS DE SERVICE

Ces avocats peuvent rapidement évaluer les difficultés d'ordre juridique d'une personne, lui donner des conseils et des renseignements, et représenter les personnes qui autrement se présenteraient devant le tribunal sans aide d'un avocat.

SERVICES TÉLÉPHONIQUES SANS FRAIS

Ce centre d'appel peut donner des renseignements au sujet des services d'aide juridique et de l'admissibilité aux différents services et répondre aux questions sur les demandes d'aide juridique, et ce en 200 langues.

CONSEILS JURIDIQUES SOMMAIRES

Les personnes financièrement admissibles peuvent recevoir jusqu'à 20 minutes de conseils d'un avocat sur des questions relevant du droit criminel, du droit de la famille ou du droit de l'immigration par le biais des services téléphoniques sans frais.

CLINIQUES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES

AJO finance 77 cliniques juridiques communautaires autonomes qui peuvent aider dans des questions de logement et d'aide gouvernementale, pour des appels en droit civil ainsi que pour des affaires relevant des tribunaux administratifs.

CERTIFICATS

S'ils sont financièrement admissibles et que leur affaire le justifie, les clients peuvent déposer une demande de certificat qui couvrirait les honoraires d'un avocat.

LE POINT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

AJO aide les Ontariennes et Ontariens financièrement admissibles à obtenir les services suivants :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT (en millions de dollars)	DDE décembre 2013
Gouvernement de l'Ontario	257,203 $
- nouveau financement en 2013	2,571
Fondation du droit de l'Ontario	16,086
Contributions des clients	7,655
Recouvrement de clients et autres recouvrements	0,941
Recettes diverses	0,644
REVENU TOTAL	**285,100 $**
Dépenses pour les activités principales	
Programme de certificats : GCM	19,219 $
Autres	108,823
Bureaux qui fournissent des services aux clients	9,861
Nouveau financement en droit de la famille en 3013-2014	
Programmes des cliniques : en général	53,321
SGIC	0,213
Nouveau financement pour le programme des cliniques en 2013-2014	
Programme des avocats de service	34,421
Projets d'innovation dans les services	0,372
DÉPENSES TOTALES POUR LES ACTIVITÉS PRINCIPALES	**226,230 $**
Soutien aux prestataires de services	3,869 $
Frais administratifs	23,043
Autres dépenses	4,938
Soutien aux programmes	15,597
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**273,677 $**
SURPLUS / (DÉFICIT) de fonctionnement	**11,423 $**

LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Les appels à la ligne de services sans frais du centre d'appels d'AJO sont acheminés à l'un des deux niveaux.

NIVEAU 1 :

Pour chaque client, l'agent détermine les services qui répondent à ses besoins juridiques ou le redirige vers d'autres programmes.

2,5 %

Le nombre des appels à ce niveau a baissé de 2,5 % passant de 61 048 au 3e trimestre de l'exercice précédent à 59 511 au 3e trimestre du présent exercice.

1 MIN 23 S

Le temps d'attente moyen au 3e trimestre du présent exercice par rapport à 1 min 39 s au 3e trimestre de l'exercice précédent.

NIVEAU 2 :

L'agent évalue l'admissibilité financière des clients, leur fournit des renseignements juridiques ou les redirige vers des avocats à l'emploi d'AJO qui leur donneront des conseils juridiques en droit criminel, en droit de la famille et en droit de l'immigration. À ce niveau, les clients ont aussi l'option de faire une demande d'aide juridique.

21,8 %

Le nombre des appels à ce niveau a baissé de 21,8 %, passant de 27 605 à 21 594 du fait que les appels sont maintenant plus efficacement acheminés du niveau 1. Les clients qui demandent des conseils juridiques sommaires peuvent maintenant être acheminés du niveau 1 directement à un avocat ou une avocate.

4 MIN 16 S

Le temps d'attente moyen au 3e trimestre du présent exercice par rapport à 6 min 55 s au 3e trimestre de l'exercice précédent.

AVOCATS DE SERVICE

Depuis le début de l'exercice à décembre 2013, le nombre de personnes qui ont bénéficié de l'assistance d'un avocat de service (y compris celle des avocats de services rémunérés à la journée, des avocats de service salariés et des auxiliaires juridiques ainsi que les conseils juridiques sommaires) a diminué de 1,5 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

	2013	2012
Droit criminel	**426 613**	437 765
Droit civil	**163 730**	161 561
TOTAL	**590 348**	599 326

SERVICES ENTRAÎNANT DES RÉSULTATS À L'AUDIENCE

Les services entraînant des résultats à l'audience sont des services qui contribuent à la progression des dossiers en vue d'un règlement.

21 328 Les avocats de service ont procuré 21 328 mesures d'assistance en droit civil/droit de la famille pour DDE décembre 2013 par rapport à 23 371 pour DDE décembre 2012, une chute de 18,4 %.

Les mesures d'assistance à la progression des dossiers de droit civil et en droit de la famille comprennent les services suivants :

- Plaider une motion urgente
- Obtenir une ordonnance sur consentement
- Plaider une motion/requête ou d'un ajournement
- Apporter son appui aux instances relatives à l'exécution d'une ordonnance
- Apporter son appui aux audiences concernant une ordonnance alimentaire entre les ressorts
- Mener les révisions du statut de l'enfant en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* (LSEF), de l'ordonnance de soin et garde provisoire et le retrait des enfants en vertu de la LSEF
- Mener des audiences de libération conditionnelle et des audiences disciplinaires

67 751 Les avocats de service ont procuré 67 751 mesures d'assistance en droit criminel pour DDE décembre 2013 par rapport à 78 109 pour DDE 2012.

Les services menant à une décision en droit criminel comprennent les services suivants :

- Procès
- Le retrait de toutes les accusations
- Plaidoyer de culpabilité; intervention avant sentence;
- observations de type « *Gladue* »
- Mise en liberté provisoire par voie judiciaire
- Déjudiciarisation/sanctions extrajudiciaires
- Engagement de ne pas troubler l'ordre public / engagement
- Audience portant sur l'annulation d'un mandat d'arrêt décerné en séance
- Audience portant sur une ordonnance d'évaluation de la santé mentale et de révision de la peine
- Appels *de novo*

GESTION DES CAUSES MAJEURES (GCM)

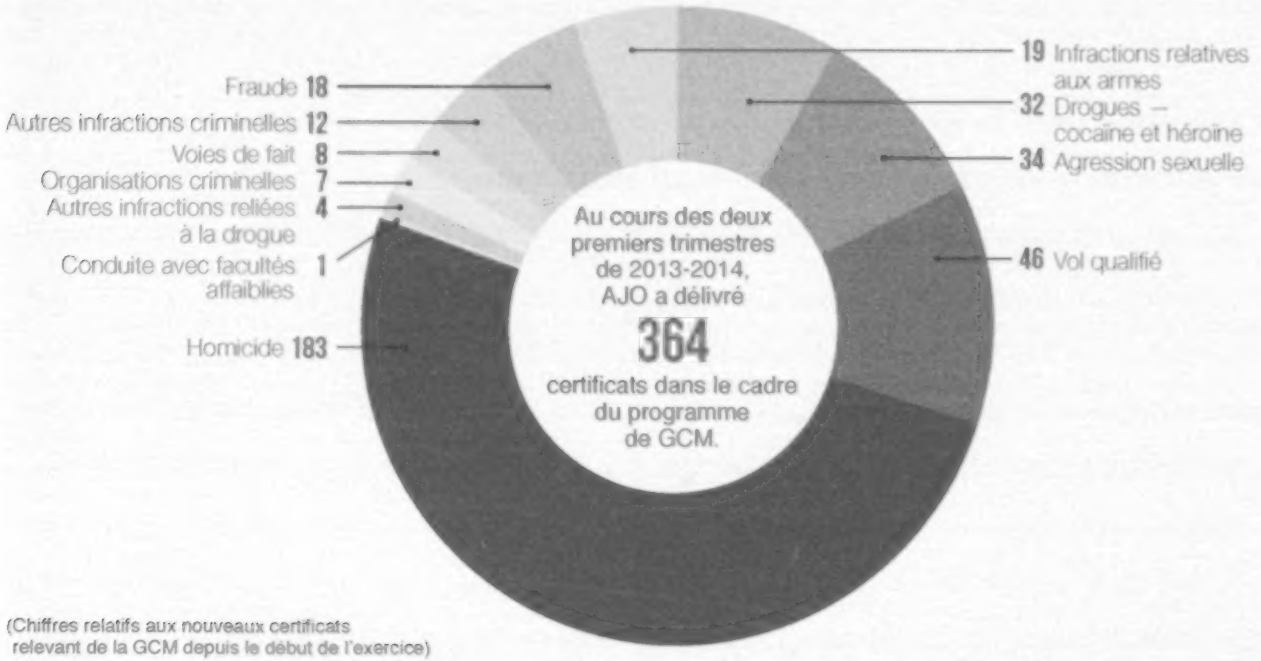

(Chiffres relatifs aux nouveaux certificats relevant de la GCM depuis le début de l'exercice)

CERTIFICATS D'AIDE JURIDIQUE

TAUX D'ACCEPTATION DES DEMANDES DE CERTIFICAT

Nombre de certificats délivrés	Du DDE à la fin du 3e trimestre de 2012-2013	Du DDE à la fin du 3e trimestre de 2013-2014
Criminel	44 264	41 925
Famille	14 221	14 357
Immigration et réfugiés	7 199	3 914
Autres domaines du droit civil	3 272	3 259
Total	**68 956**	**63 455**

DÉCISIONS PRISES LE MÊME JOUR

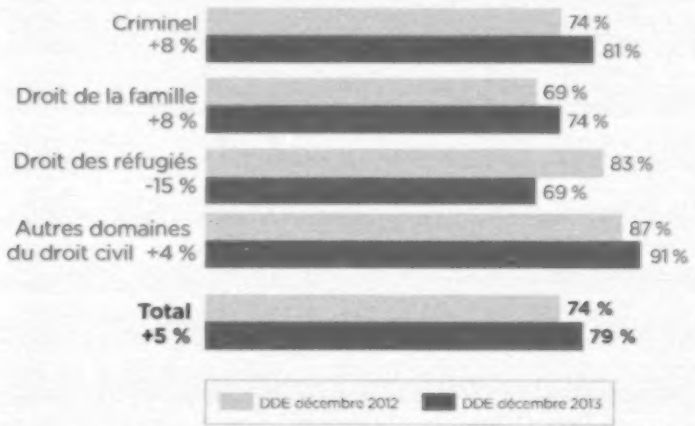

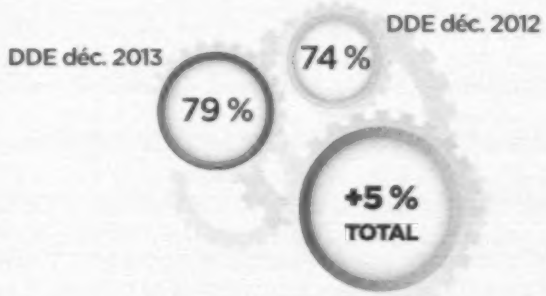

POURCENTAGE DES DÉCISIONS

NOMBRE DE CERTIFICATS DÉLIVRÉS

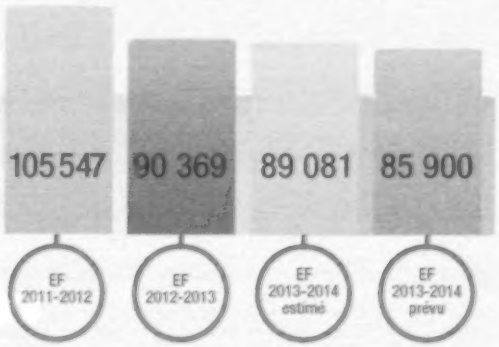

AIDE JURIDIQUE ONTARIO
40, rue Dundas Ouest, bureau 200
Toronto (Ontario) M5G 2H1
Téléphone : 416 979-2352
Sans frais 1 800 668-8258
Télécopieur : 416 979-8669
Courriel : info@lao.on.ca
www.legalaid.on.ca